

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DASES 286 G** Locaux 13 rue Annie Girardot (13<sup>e</sup>) – avenant au bail civil avec l'association Maison 13 Solidaire. Montants : 5000 € en recette.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.3411-1 et suivants,

Vu le bail civil signé avec l'association Maison 13 Solidaire le 12 décembre 2014,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation la signature d'un avenant au bail civil avec l'association Maison 13 Solidaire pour la location de locaux dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, est autorisée à signer un avenant au bail civil avec l'association Maison 13 Solidaire pour la location des locaux situés au 13 rue Annie Girardot (13<sup>ème</sup>).

Article 2 : la recette correspondant à cette location sera imputée pour l'exercice 2019 sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris (au chapitre 75, nature 752, domaine fonctionnel P4213, destination 4213003).

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**